RESEARCH ARTICLE OPEN ACCESS

Simple Management Plan of UFA Bétou (PSG) of the Company Likouala Timber

[1,2, 3,4,5] EWOSSAKA Arsène,[6]DA ASSIM Serge, [1,2,3]OKO Clément Sosthène.

[1] National High School of Agronomy and Forestry (ENSAF), [2]University Marien NGOUABI (UMNG) BP 69 Congo - Brazzaville, [3]Laboratory of Geomantics and Applied Tropical Ecology (LGETA) [4]International Organization Tropical Timber (ITTO)[5]Ministry of the Forest Economy (MEF)[6]Forest Projet of Economic Diversification (PFDE)

Corresponding Author: +242 05 686 1373, +242 06 6861373E – mail:arso.ewos@gmail.com

1. Abstract

The Government of the Republic of Congo has initiated for some years, a series of reforms aimed at improving and strengthening the capacities of its administration. In order to improve the efficiency of this resolution, the country has decided to co-finance with the International Development Association (IDA), the Forest and Economic Diversification Project (PFDE), under the supervision of the Ministry of Forest Economy (MEF). The Project aims to strengthen the Recipient's capacity to: (i) promote the implementation of forestry legislation; and (ii) creating an enabling environment for the participation of local people and the private sector in sustainable forest management and reforestation. In the forest areas, the Local Communities and Indigenous Peoples (CLPA) are already participating in the development of forest management plans, one of the results of which is the division of the forest concession into different management zones. One of these areas is the Community Development Series (CDS) which is a perimeter reserved for the various activities of the CLPAs.

This study concerns the SDC of the UFA Bétou whose population has just drawn up its own Simple Management Plan in order to take head on its own development while protecting natural resources, in particular fauna and flora, with which she proposes to live in conviviality. In this study, there is first an introduction which recalls the context, the conditions of elaboration and the methodology set in motion. The context complies with the terms of reference, as does the methodology, which is essentially participatory.

1. Résume

Le Gouvernement de la République du Congo a initié depuis quelques années, une série de réformes visant l'amélioration et le renforcement des capacités de son Administration. Afin d'améliorer l'efficience de cette résolution, le pays a décidé de cofinancer avec l'Association Internationale de Développement (IDA), le Projet Forêt et Diversification Economique (PFDE), sous la tutelle du Ministère de l'Economie Forestière (MEF). Le Projet vise à renforcer la capacité du Bénéficiaire à : i) promouvoir la mise en œuvre de la législation en matière forestière ; et ii) créer un environnement favorable à la participation des populations locales et du secteur privé à la gestion durable de la forêt et au reboisement. Dans les zones forestières, les Communautés Locales et Populations Autochtones (CLPA) participent déjà à l'élaboration des plans d'aménagement forestier dont l'un des résultats est le découpage de la concession forestière en différentes zones d'aménagement. L'une de ces zones est la Série de Développement Communautaire (SDC) qui est un périmètre réservé aux différentes activités des CLPA.

La présente étude concerne la SDC de l'UFA Bétou dont la population vient d'élaborer son propre Plan Simple de Gestion afin de prendre à bras-le corps son propre développement tout en protégeant les ressources naturelles, notamment la faune et la flore, avec lesquelles elle se propose de vivre en

 ©IJSRED:All Rights are Reserved

convivialité. Dans cette étude, il y a d'abord une introduction qui rappelle le contexte, les conditions d'élaboration et la méthodologie mise en branle. Le contexte est conforme aux termes de référence tout comme la méthodologie qui est essentiellement participative.

2. Introduction

2.1. Rappel du contexte d'élaboration du PSG

Le Gouvernement de la République du Congo a initié depuis quelques années, une série de réformes visant l'amélioration et le renforcement des capacités de son Administration. Afin d'améliorer l'efficience de cette résolution, le pays a décidé de cofinancer avec l'Association Internationale de Développement (IDA), le Projet Forêt et Diversification Economique (PFDE), sous la tutelle du Ministère de l'Economie Forestière (MEF). Le Projet vise à renforcer la capacité du Bénéficiaire à : i) promouvoir la mise en œuvre de la législation en matière forestière ; et ii) créer un environnement favorable à la participation des populations locales et du secteur privé à la gestion durable de la forêt et au reboisement.

Dans les zones forestières, les Communautés Locales et Populations Autochtones (CLPA) participent déjà à l'élaboration des plans d'aménagement forestier dont l'un des résultats est le découpage de la concession forestière en différentes zones d'aménagement. L'une de ces zones est la Série de Développement Communautaire (SDC) qui est un périmètre réservé aux différentes activités des CLPA.

L'Arrêté n° 5053 définissants les directives nationales d'aménagement durable des concessions forestières, *« constitue le cadre référentiel national pour l'élaboration des plans d'aménagement »* (Article 2) et décrit les directives d'aménagement de la série de développement communautaire (Article 20). De plus, la décision stratégique de promouvoir la planification au niveau local est stipulée dans l'avant-projet de la loi portant code forestier, dans sa section IV relative aux forêts communautaires, à travers notamment son article 29.

Dans les zones de savanes, il n'y a pas encore de planification du développement à l'échelle locale notamment au niveau des terroirs villageois.

Toutefois, il y a lieu de noter que le Ministère à la Présidence de la République chargé de l'aménagement du territoire et de la délégation générale aux grands travaux a réalisé un certain nombre de choix stratégiques régissant l'aménagement national décrits dans la loi n°43-2014 du 10 octobre 2014 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (orientations pour la réalisation de schémas et de plans d'aménagement des territoires à des échelles multi scalaires).

Tenant compte de cet environnement juridique et en vue de favoriser un développement économique et social des communautés locales et populations autochtones (CLPA), tout en préservant les capacités productives, écologiques et culturelles du milieu, le Projet Forêt et Diversification Economique (PFDE) prévoit d'appuyer ces communautés des zones pilotes à élaborer et à mettre en œuvre les plans simples de gestion de leurs ressources naturelles.

Les zones d'intervention peuvent être réparties en trois (03) catégories : les SDC aménagées dont les plans de gestion communautaire ont fait l'objet de validation ; les SDC non aménagées situées dans des concessions forestières aménagées et qui ne disposent pas encore de plans de gestion communautaire ; et les terroirs villageois en zone de savane.

2.1. Goals/Objectifs

Given the problems and difficulties experienced by the local communities and indigenous populations of the villages of the SDC of the UFA Bétou and the needs that they have declared priorities,

 ©IJSRED:All Rights are Reserved

the specific orientations chosen by the representatives of the villages to improve the situation are presented below. -After:

- improve the income of the household unit by diversifying the income-generating activities of the CLPAs living in the villages of the SDC of UFA Bétou.

- improve access to basic social services in order to guarantee decent living conditions for CLPAs living in the SDCs of UFA Bétou.

- guarantee participatory management conducive to the sustainable conservation of forest ecosystems by involving CLPA.

- put in place community structures to ensure good governance and sustainable management of natural resources in the SDCs of the UFA.

These specific orientations fall within the strategic framework of the directives of the UFA Bétou development plan and the National Development Plan. All of these actions also aim to contribute to the socio-economic development of local communities and indigenous populations in the villages of the SDC.

3. Méthodologie (Matériels et Méthodes)

La méthodologie comporte la phase préparatoire comprenant les étapes de partage et obtention d'un consensus sur la décision par les instances habilitées, la campagne d'information et la constitution et la formation de l'équipe d'animation, la phase de diagnostic participatif qui comprend la revue documentaire et la collecte des données secondaires, la collecte des données primaires ou diagnostic participatif proprement dit et l'étape de planification stratégique. Au début l'état des lieux décrit le milieu physique et environnemental, le milieu humain, les aspects économiques et sociaux, institutionnels, ainsi que le diagnostic des potentialités au moyen de cartographies participative et satellitaire (exploitation des données SIG). Ce diagnostic montre que la population connaît les limites des villages et du terroir de chaque ménage même si l'exploitation est mouvante en ce sens que les cultures se font par extension des champs au moyen de nouveau défrichements nouveaux cela occasionnant des jachères et une agriculture sur brûlis préjudiciable à l'environnement.

Le diagnostic participatif avec les délégués de la population a fait ressortir un certain nombre de problèmes, leurs causes, conséquences avec proposition d'actions à mener pour pallier à la situation. Il s'agit notamment de la faiblesse de la production et des revenus agricoles (manque de semences, de la dépendance de la consommation des protéines animales d'origine sauvage, de la faible production piscicole, de la collecte artisanale de miel, des mauvaises conditions de scolarisation du manque de qualification technique de la jeunesse des villages en vue de travailler dans les concessions forestières, de longues distances à parcourir pour les soins de santé et de la forte prévalence des maladies en particulier chez les autochtones par manque d'hygiène, du manque d'eau potable, des difficultés de transport des personnes et de produits et du manque de marchés et d'entrepôts, de la persistance du conflit hommes animaux et de la faiblesse de la coordination de l'information en vue de sensibiliser sur la nécessité de respecter et gérer les ressources naturelles de manière responsable. Après avoir proposé des solutions, la population a procédé à l'analyse FFOM (forces, faiblesses, opportunités, menaces). Cet exercice a fait ressortir des forces comme la demande importante des produits agricoles et de pêche, la gratuité de la terre, la fertilité du sol, un bon climat, la présence des rivières, la présence d'une route internationale a présence de la forêt naturelle, la présence des abeilles et la présence des PFNL. L'élaboration du PSG a été suivie de celle d'un Programme d'accompagnement de la mise en œuvre des activités, d'un programme de renforcement des capacités et d'une analyse d'impact des actions prévues.

 ©IJSRED:All Rights are Reserved

La conclusion apprécie l'ampleur des actions programmées ; les recommandations insistent sur la nécessité de la structuration communautaire vu qu'il n'existe pas encore de Comité de Gestion de Développement Communautaire (CGDC) dans les villages de l'UFA.

Aussi l'aménagement doit être fait selon le schéma d'aménagement de tout le département de la Likouala en tenant compte des impératifs socioéconomiques de développement durable et ceux de la conservation communautaire. Enfin les CLPA devront être amenés à réajuster la cartographie de leurs SDC en connaissance des réalités et de leur expérience de terrain. Aussi, pourront-ils aboutir à un réajustement participatif de sa superficie et la réaffecter selon les différents usages de façon consensuelle.

Au terme de ce travail, il sied d'exprimer les organisations, autorités, personnes ainsi que la population qui l'ont rendu possible. Il s'agit du Gouvernement de la République du Congo, via le Ministère de l'Economie Forestière (MEF), l'Association Internationale de Développement (IDA) et le Projet Forêt et Diversification Economique (PFDE).

4. Résultats

4.1. Localisation et Caractéristiques physiques

4.1.1. Description et localisation de l'UFA Bétou

L'Unité Forestière d'Aménagement (UFA) Bétou est une concession forestière de 352 572 ha dédiée à l'exploitation du bois d'œuvre. Elle est attribuée à la société Likouala Timber le 24 mars 1998.

L'UFA Bétou est située au nord de la République du Congo, dans le district de Bétou, Département de la Likouala (*Figure 1. UFABÉTOU*). Elle fait partie du Secteur Forestier Nord, dans ma zone I (Likouala). Ces limites sont définies par l'arrêté n°4432/MDDEFE/CAB du 24 mars 2011. L'UFA Bétou est limitée :

Au Nord, par la frontière du Congo avec la République Centrafricaine depuis la rivière Oubangui jusqu'à la rivière Lokoumbé ;

A l'Ouest et au Sud-Ouest par la rivière Lokoumbé en aval, jusqu'à sa confluence avec la rivière Mbongoumba ; puis la rivière Mbongoumba en aval jusqu'à sa confluence avec la rivière Wambo ; de cette confluence, on suit la rivière Wambo en amont, jusqu'à sa source (03°07'13''40'''N et 018°12'16''44'''E) ; ensuite une droite d'environ 20,8 km orientée géographiquement suivant un angle de 223°30', jusqu'à une rivière non dénommé (02°59'N et 18°20'E) ; puis on suit cette rivière en aval, jusqu'à sa confluence avec la Loubagni ; de cette confluence, on suit la Loubagni en aval jusqu'à sa confluence avec la rivière Oubangui;

A l'Est, par la rivière Oubangui depuis la confluence des rivières Loubagni-Oubangui jusqu'à la frontière du Congo avec la République Démocratique.

Selon le plan d'aménagement, La série de développement communautaire de l'UFA Bétou couvre une superficie de 60 205 ha, soit 17,1% de la superficie totale de l'UFA repartie de la manière suivante :

26 864 ha, soit 7,6% de la superficie total de l'UFA au profit du Grand Bétou ; - 33 342 ha, soit 9,5% de la superficie total de l'UFA au profit des autres villages.

Selon le plan d'aménagement de l'UFA Bétou, la série de développement communautaire au profit des autres villages concerne quatre principaux axes de l'UFA Bétou ainsi que les anciens campements identifiés sur les images satellitales de 2003.

 ©IJSRED:All Rights are Reserved

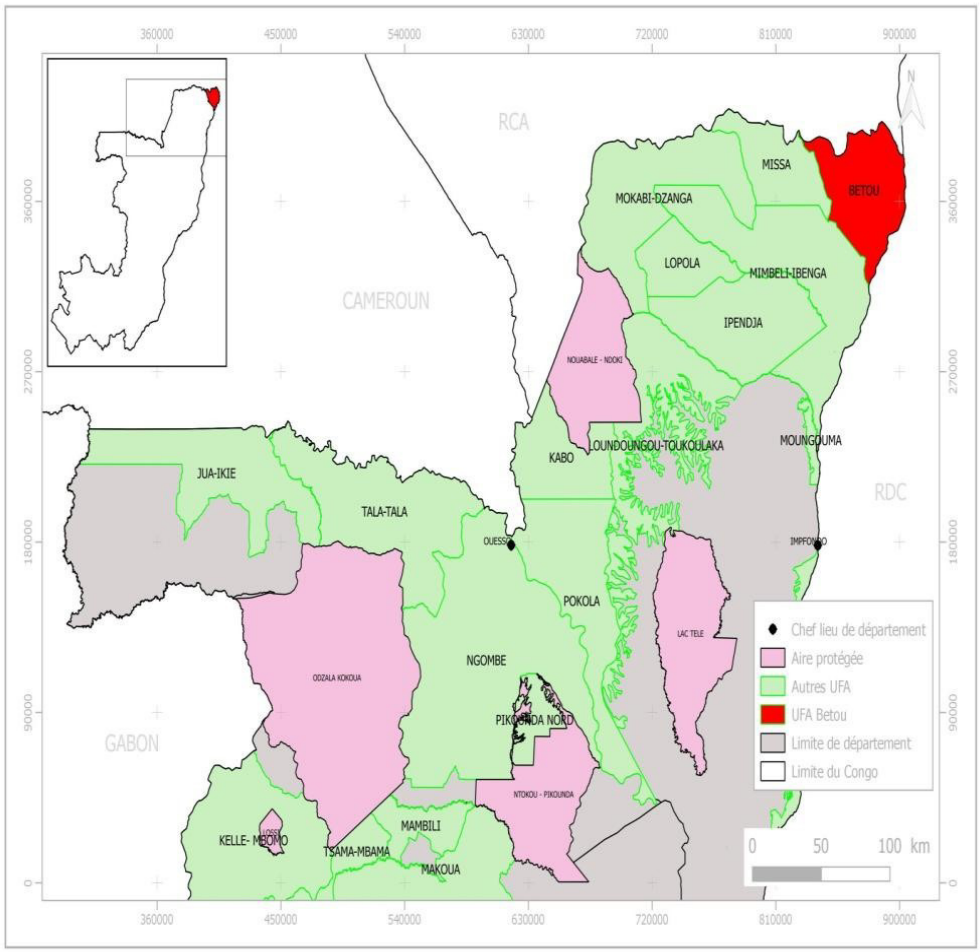

Figure 2. UFABÉTOU dans le contexte du secteur forestier nord Congo

4.1.2. Description et localisation des SDCs de l'UFA Bétou

Les Séries de Développement Communautaire de l'UFA de Bétou sont reparties sur cinq (05) axes : □ La SDC de l'Axe Fluvial Nord

L'Axe fluvial nord est composé de six villages dont Ikpengbélé, Kéllé, Malébo, Nyamoba, Yandza (campement) et le campement Comptable. Sa superficie est de 16 170 ha.

□ La SDC de l'Axe Fluvial Sud

L'Axe fluvial sud est composé de deux villages (Mokinda et Wakenzé). Sa superficie est de 3751 ha. □ SDC de l'Axe Routier Nord

L'Axe routier nord est composé de quatre villages (Bétikoumba, Ndongo, Ngoundimba et Talangaï). Sa superficie est de 9 153 ha.

□ SDC de l'Axe Routier Ouest

L'Axe routier ouest est composé de deux villages (Lobagny et Wombo). Sa superficie est de 1 956 ha.

□ SDC des Campements

 ©IJSRED:All Rights are Reserved

Une surface a été délimitée autour des campements. Cette SDC a une superficie de 1 835 ha.

Selon le plan d'aménagement, la localisation des séries d'aménagement de l'UFA Bétou est illustrée par la figure suivante (Figure 3):

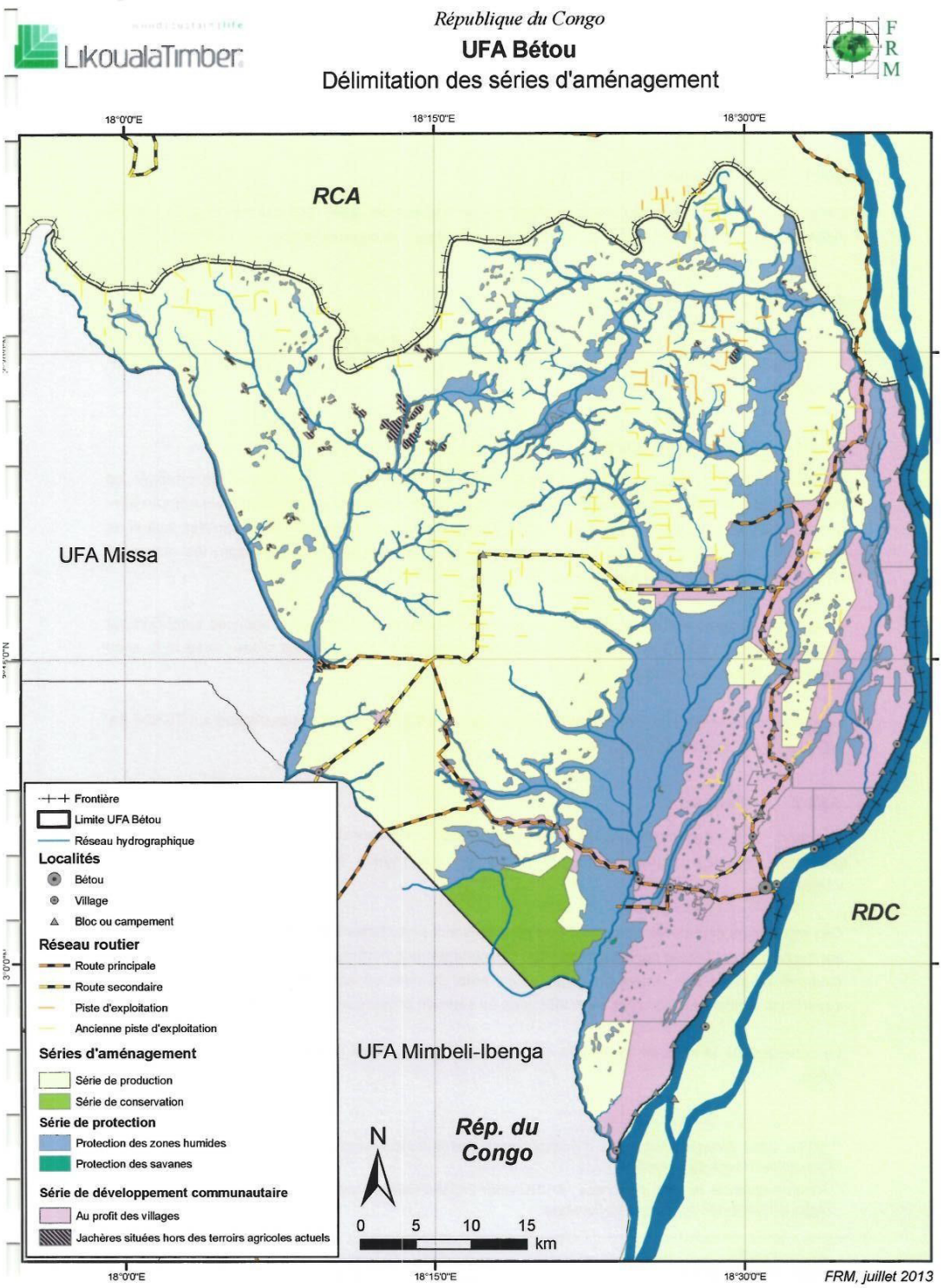

Figure 3 : Séries d'aménagement de l'UFA Bétou

La population de l'UFA est principalement concentrée à la localité de Bétou qui représente 59% de la population totale de l'UFA. Quatre villages ont une population de plus de 1000 habitants. Il s'agit d'Ikpengbelé, Malébo, Mokinda. Les localités ayant entre 1000 et 500 Habitants sont Ngongo, Kellé, Bétikoumba, Ngondimba, Mokpetené et Nyamatoba. Les autres localités ont moins de 500 habitants. Il s'agit de Talangaï, Wombo, Wakenzé, Wongo, Lobagny, Campement comptable et Yandza (campement).

Sur la période de 2007 à 2020, la population de l'UFA a évolué de 49%. A cette évolution normale, il faut ajouter un afflux de réfugiés en provenance de la RDC et de la Centrafrique. (Population des réfugiés).

4.2. Diagnostic et analyses socioéconomiques

4.2.1. Analyse descriptive du régime foncier

Selon la coutume, la terre appartient aux autochtones. Chaque lignage dispose d'un lopin de terre qui se transmet par héritage. Cependant, l'accès à la terre est libre et se fait sur la base des relations que l'on tisse avec le chef du village ou de l'unité domestique qui en dispose. Cela s'applique principalement pour les terres proches des lieux d'habitations. Notons cependant que la règle foncière qui s'applique partout est celle du premier arrivant. Comme pour dire que la terre appartient à celui qui la défriche et la met en valeur, le premier. La jachère constitue un titre de propriété. Celle-ci peut être acquise moyennant paiement auprès du propriétaire.

Sur le plan du droit positif, la constitution de 2002 adoptée par referendum ne précise pas le régime foncier en République du Congo. Le régime foncier serait, en fait, déterminé par la loi foncière du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière en référence au droit de propriété évoqué à l'article 23 de la Constitution du 25 Octobre 2015.

4.2.2. Analyse diagnostique de la SDC

L'analyse diagnostic de la SDC entend décrire la vie de la population des SDC de l'UFA Bétou en mettant l'accent sur le social et l'économique.

4.2.2.1. Le secteur social

Sous le secteur social nous voulons parler des caractéristiques de leur habitat, eau, hygiène et assainissement, éducation santé etc.

4.2.2.2. Cadre de vie et habitat

Les allochtones et autochtones de la SDC de l'UFA Bétou mènent un cadre de vie rudimentaires et traditionnelles typiques des régions du Nord Congo. L'habitat est essentiellement constitué de maisons traditionnelles et semi- modernes alignées de façon linéaire des deux côtés de la route lors du regroupement des villages au cours des années 1970.

4.2.2.3. Analyse des potentialités de développement

L'analyse diagnostique de la SDC a décrit la vie de la population des SDC de l'UFA Bétou socialement et économiquement. Il convient maintenant de relever les potentialités que la nature a dotées à cette entité qui peuvent servir de tremplin à son développement et la manière dont elles sont disposées

 ©IJSRED:All Rights are Reserved

géographiquement. Ce sont les habitants eux-mêmes qui situent ces ressources et qui participent à leur gestion. Ces potentialités de développement de la SDC de l'UFA Bétou ont été situées de manière participative par les populations mais ont également été cartographiée pour servir de référence à l'établissement des terroirs de développement.

 Présentation des « différents terroirs de développement »

D'après les directives d'aménagement des Série de Développement Communautaire, sur la base des études socioéconomiques et les résultats d'inventaire d'aménagement forestier, la SDC de l'UFA Bétou devrait comporter des zones ci-après :

- la forêt villageoise,
- la zone agricole et d'agroforesterie,
- la zone d'élevage domestique,
- la zone de pêche et de pisciculture,
- la zone de chasse et de cueillette.

Les SDC sont réservés à l'usage agro-forestier des communautés locales. La gestion de ces zones doit favoriser le développement des localités et améliorer le revenu des populations. Leur délimitation participative devrait se faire en vue de leur aménagement de manière à déterminer les différents terroirs de développement de la manière que voici :

- la "zone à fort développement potentiel"
- la "zone de relais d'appui au développement" - la "zone nécessitant des actions de renforcement"
- la "zone délaissée".

 ©IJSRED:All Rights are Reserved

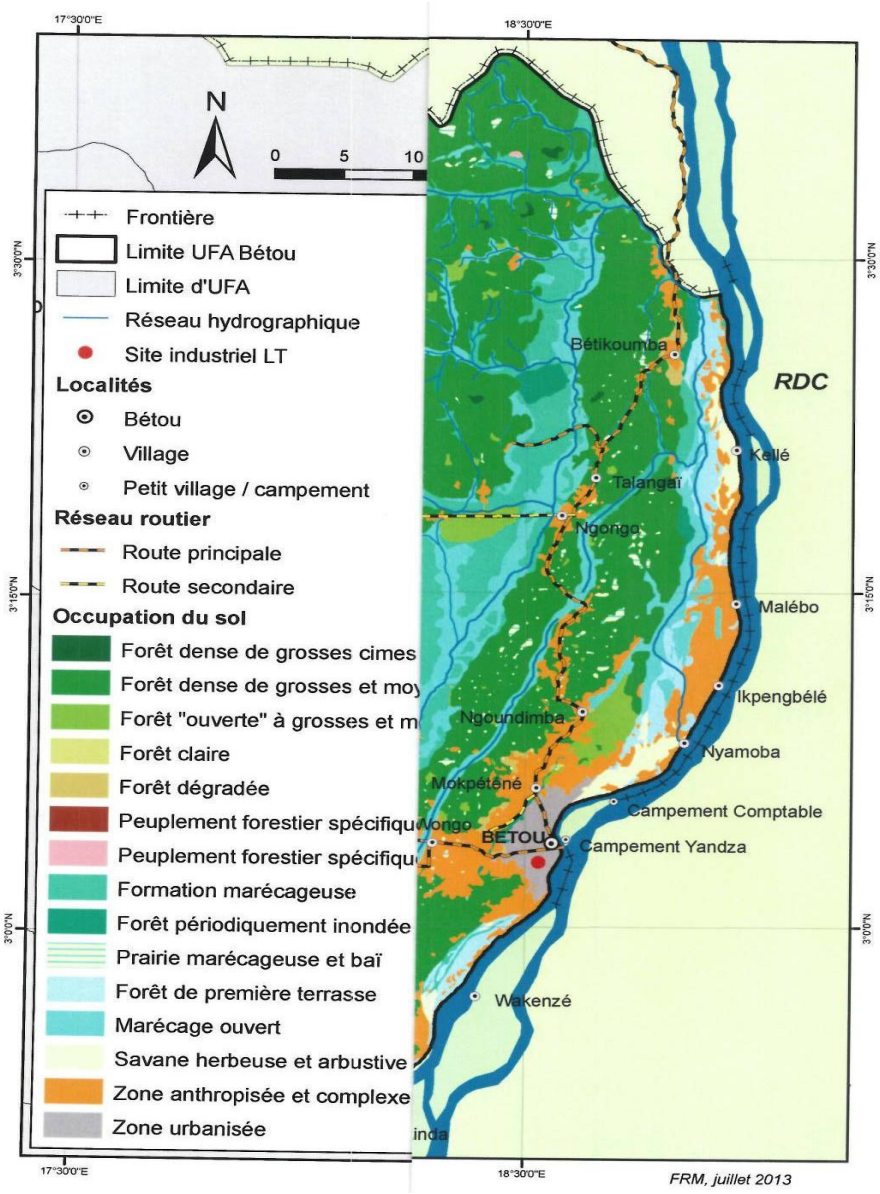

Cartographie des zones faisant ressortir leurs potentialités et/ou leurs marginalités

Les délégués des populations sont capables de localiser et de représenter sur une carte élaborée par elles-mêmes les différentes ressources telles que les ressources naturelles comme les rivières ainsi que les infrastructures comme le marché. Il est évident que la zone proche des villages et de ces infrastructures déjà existantes peut constituer une zone à fort développement potentiel. La détermination effective pourra donc être appuyée par les bénéficiaires ou par leurs délégués.

 ©IJSRED:All Rights are Reserved

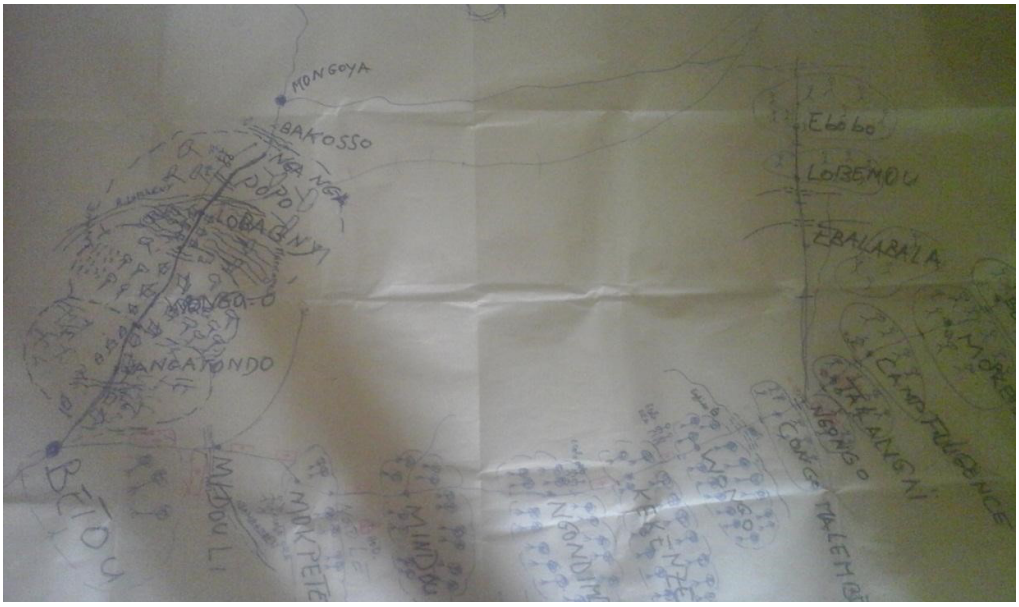

Figure 4 : Cartographie participative de Bétou

4.3. Analyse de la problématique de développement de la SDC de l'UFA de Bétou

4.3.1. Les besoins exprimés par les CLPA et analyse des potentialités

Les besoins des populations partent des problèmes qu'elles éprouvent ; Pour résoudre ces problèmes, il faut un certain nombre d'actions à mener. Les problèmes relevés par les communautés locales et peuples autochtones de l'UFA Bétou ont été exprimés et débattus. Les délégués des populations ont analysé les problèmes, les causes, les conséquences et les actions à mener pour parer à cette situation.

4.3.1.2. Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces

L'analyse à travers la matrice des forces, faiblesses, opportunités et menaces aide à déterminer les facteurs favorables ou défavorables à la réalisation des actions dans la SDC.

Les forces ce sont des atouts internes à la SDC et sur lesquels les CLPA peuvent s'appuyer pour bâtir sa stratégie de développement. Les faiblesses c'est tout ce qui peut bloquer la réalisation des objectifs stratégiques poursuivis par les CLPA. Les opportunités ce sont des possibilités qu'offre l'environnement. Les menaces ce sont les obstacles/difficultés extérieurs aux CLPA ou à leurs milieux villageois et qui peuvent être défavorables à leurs actions ; ce sont des risques liés à leur environnement auxquels la SDC pourrait être confrontée.

4.4. Elaboration et mise en œuvre du plan simple de gestion

4.4.1. Vision

La vision résume ce que les communautés locales et populations autochtones voudraient devenir dans les 5 prochaines années. Pour les communautés riveraines de la SDC de l'UFA Bétou, la vision serait de « voir des communautés locales et populations autochtones, individuellement et collectivement,

 ©IJSRED:All Rights are Reserved

engagées à sortir de l'engrenage de la pauvreté pour un développement durable et convivial à la protection de l'environnement dans les villages respectifs de la SDC de l'UFA Bétou à l'horizon de 2020 ».Pour atteindre cet état, les CLPA doivent se donner une mission, celle de se mobiliser individuellement et collectivement, pour mettre en œuvre les actions inscrites dans leur plan d'actions en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie tout en participant au développement durable : « être mieux demain plus qu'aujourd'hui tout en tenant compte des intérêts bien compris des générations futures ». Cela n'est possible que si les uns et les autres cultivent des valeurs d'impartialité, d'honnêteté et de courage dans l'action. Il faudra leur inculquer ces valeurs.

4.4.2. Programme d'accompagnement de la mise en œuvre des activités

Les communautés locales et autochtones seront à leur première expérience de réalisation d'un PSG de ce genre. Afin d'éviter les expériences de triste mémoire d'ailleurs, il faudra les accompagner sur le plan technique. Des appuis de proximité (appuis techniques, appuis-conseils, etc.) seront assurés aux membres des communautés locales et autochtones par des ONG et autres organisations de la société civile identifiées dans le pays et surtout au niveau départemental. Vue la carence observées au niveau départemental, les quelques organisations identifiées devront bénéficier d'un renforcement des capacités dans les domaines sur lesquels portent le plan d'action.

Les parties prenantes dans la mise en œuvre de PSG sont : les CLPA, l'Etat congolais (Conseil Départemental, le MEF, MAE, etc.), les organisations de la société civile et les structures communautaires. Cela exige la création des CGDC et la redynamisation du Conseil de Concertation. Le Conseil de concertation existe pour les SDC de l'UFA Bétou n'a jamais été mis en place.

Les structures habilitées devront périodiquement concevoir des plans d'actions opérationnels et procéder à la mobilisation des ressources nécessaires. Le Fonds de développement communautaire reste la première source de financement de ce PSG. Aussi devra-t- on établir clairement les autres sources de financement tout en déterminant la contribution des CLPA qui ne doit pas être inférieure 10% du montant global. Cette contribution peut être évaluée sous forme de force de travail, matérielle ou monétaire.

4.4.3. Programme de renforcement des capacités

Le programme de renforcement des capacités devra être taillé selon les besoins et les activités inscrites au plan d'actions communautaire. Dans un premier temps il apparait que pour la réussite de l'action il faudra renforcer les capacités des CLPA bénéficiaires en matière du cycle de planification et de gestion des projets, de mobilisation de ressources et de plaidoyer. Des compétences spécifiques seront identifiées dans et en dehors du pays pour aider dans la résolution de l'un ou l'autre problème émergeant au cours du processus de mise en œuvre du plan d'actions communautaires. Ces expertises pourront être recherchées parmi les organisations étatiques, la société civile et les communautés locales, pourquoi pas autochtones (voir apprentissage à partir des bonnes pratiques). Le travail devra partir de l'implantation des structures de portage du PSG jusqu'à la mise en œuvre des activités, et le suivi et évaluation du processus, tout en identifiant les questions d'apprentissage chemin faisant.

4.4.4. Analyse d'impact des actions prévues

Les études d'impact sont déjà prévues par la Loi N° 003/91 du 23 Avril 1991 sur la Protection de l'Environnement en son article 2. L'analyse d'impact permet de prévoir, d'évaluer et de maîtriser les

 ©IJSRED:All Rights are Reserved

éventuels impacts directs et indirects c'est à dire les conséquences de l'action, projet ou programme. Ces informations sont nécessaires à la prise de décision sur la mise en œuvre de l'action, le projet ou le programme. Elles permettent d'informer les parties prenantes de manière claire et exhaustive sur les conséquences prévisibles des actions inscrites au plan d'action et sur les moyens prévus pour en limiter, compenser, voire supprimer ses éventuelles conséquences sur l'environnement et la santé publique. La réalisation des activités inscrites au plan d'actions de ce PSG n'aura pas que de bénéfices aux communautés et aux villages concernés mais aussi des effets négatifs en termes socioéconomique et environnemental. Nous présentons dans cette matrice les impacts négatifs des actions menées comme source de revenu des ménages.

5. Conclusion and Recommendations

The realization of Simple Management Plans is confronted with the problem of the financing of its implementation, in particular the physical delimitation of the limits of the different zones identified by the participatory mapping.

Added to this is the ability of local development management committees to support the PSGs. Capacity building and local support are necessary so that these organizations can really appropriate the PSG as a tool for the sustainable management of their natural resources.

The third difficulty relates to the evolution of the population and the availability of land in the SDC. Indeed, if the space of the SDC is finished according to a model of projection of the population over 60 years, it must be recognized that this model does not take into account some specific to the UFA of Bétou. These include the influx of refugees from the DRC and the Central African Republic, but also the introduction of cash crops such as cocoa.

Finally, the perspective of the new forest code relating to community forests (Law No. 33 of July 8, 2020) provides opportunities for the establishment and management of community forests by the communities themselves.

Notes Bibliographiques

ACTED, Impact de l'exploitation forestière sur les communautés locales, et particulièrement sur les peuples autochtones : Etude réalisée dans le cadre du projet Vulgarisation de l'APV/FLEGT pour une appropriation et participation des populations locales dont les populations autochtones dans sa mise en œuvre ; Union Européenne, Août 2012.

Commission départementale d'élaboration du Plan de développement local sous l'encadrement technique de PNUD, *Plan local de développement du Pool, 2009-2013*. (Objectifs prioritaires : garantir à la population l'accès à l'eau potable, la santé, l'éducation et la sécurité alimentaire, le transport, l'énergie, etc.).

Décret n° 2013-280 portant création, attributions et organisation du comité de gestion et de développement communautaire.

L'arrêté n°5053 définissants les directives nationales d'aménagement durable des concessions forestières (art. 3 et 5).

La constitution de la République du Congo du 20 Janvier 2002.

La loi n° 16 – 2000 du 20 Novembre 2000 portant code forestier (art. 40, 41 et 42).

La loi n°33 – 2020 du 8 Juillet 2020 portant code forestier

 ©IJSRED:All Rights are Reserved

Leroux Marcel. La spécificité climatique des montagnes sahariennes. In: *Revue de géographie alpine*, tome 79, n°1, 1991 ; p. 23-42.

Loi n°17-2000 du 30 décembre 2000 portant Régime de propriété Foncière ;

Loi N°003/91 du 23 Avril 1991 sur la Protection de l'Environnement ;

Loin 5-2011 portant promotion et protection des droits des peuples autochtones (notamment art. 31, 32 et autres).

Michael B. VABI et TOGHO L. MUKONG, Projet de développement de la foresterie communautaire (PDFC), *Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP), Concepts, Principes et Applications sur le Terrain en Gestion Communautaire des Ressources Forestières et Fauniques*, Module de formation 7, Octobre 2002.

Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement, Normes Nationales d'inventaire d'aménagement des ressources forestières en République du Congo, Brazzaville, Décembre 2005, 71p,

République du Congo : Ministère du plan et de l'aménagement du territoire, Rapport d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté, Avril 2008 - mars 2009, Rapport du FMI No 10/69, Washington D.C., 2010 (Forêt, p 24).

République du Congo, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAE) : Etude du Secteur Agricole – République du Congo, Monographie départementale de la LIKOUALA. Confiée au consortium SOFRECOCERAPE, partenaire du MAE et devrait être réalisée entre le deuxième trimestre 2011 et le premier semestre 2012.

République du Congo, Comité national de lutte contre la pauvreté, Document de stratégie e réduction de la pauvreté (DSRP), Projet DSRP final, Janvier 2007, (Forêt, p.52).

SOFRECO en association avec CERAPE : Plan de Développement du Secteur Agricole – PDSA LIKOUALA, Version provisoire, Etude du Secteur Agricole (ESA), République du Congo en partenariat avec la Banque Africaine de Développement, 2012.

Veyret Paul. Vennetier (P.). — Les Hommes et leurs activités dans le Nord du Congo- Brazzaville. In : *Revue de géographie alpine*, tome 55, n°1, 1967. p. 228.

 ©IJSRED:All Rights are Reserved